

LA BOURSE D'ÉTUDES LE TRÈS HONORABLE PAUL MARTIN PÈRE

2017 – 2018

La Bourse d'études le très honorable Paul Martin père couvre l'intégralité des frais de scolarité payables à l'Université de Cambridge et au collège fréquenté, plus une allocation de subsistance mensuelle (sous réserve de tout autre octroi monétaire que recoit le ou la bénéficiaire).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'Institut canadien d'études juridiques supérieures décerne chaque année deux bourses complètes pour financer les études supérieures en droit à l'Université de Cambridge, en Angleterre, de personnes qui ont reçu d'une faculté de droit à une université canadienne, leur baccalauréat en droit d'un programme de trois ou de quatre ans durant les quatre ans qui précèdent le début de leurs études en droit à l'Université de Cambridge (soutenues par La Bourse d'études le très honorable Paul Martin père).

Pour pouvoir bénéficier de cette bourse, il faut avoir été accepté à l'Université de Cambridge et à l'un des collèges de celle-ci en vue de poursuivre des études supérieures en droit. Toutefois, on ne sera pas obligé de confirmer son admission à l'Université de Cambridge au moment où on se portera candidat à la bourse ni au moment où l'Institut avisera le candidat ou la candidate qu'il ou elle a été choisi(e) comme récipiendaire de la bourse.

CANDIDATURES

Les candidatures doivent inclure :

- 1) un curriculum vitæ;
- 2) une déclaration écrite de la personne intéressée expliquant pourquoi elle souhaite entreprendre des études supérieures en droit à l'Université de Cambridge et pourquoi elle estime que de telles études lui conviendraient;
- 3) une copie de ses relevés de notes d'études de premier et de second cycles, d'études de droit ou d'un cours de formation professionnelle d'un Barreau, selon le cas;
- 4) un maximum de trois lettres de références.

Les candidatures doivent parvenir, par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique, au plus tard le 31 décembre 2016, à :

Lynn Morrison, Secrétaire de direction	Téléphone :	416 429 3292
Institut canadien d'études juridiques supérieures	Télécopieur :	416 429 9805
C.P. 43538, Bureau de poste de Leaside	Courriel :	info@canadian-institute.com
1601 avenue Bayview	Site Web :	www.canadian-institute.com
Toronto (Ontario) M4G 4G8		

EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection que l'Institut constitue chaque année à cette fin. L'octroi d'une bourse est soumis à l'obtention par le comité d'une vérification, satisfaisante pour l'Institut, selon laquelle la personne dont il est question de retenir la candidature a bien obtenu d'une université canadienne un baccalauréat en droit, en droit civil ou l'équivalent, et qu'elle a été acceptée par l'Université de Cambridge à un programme études supérieures en droit durant l'année pertinente. Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

SÉLECTION DE LA PERSONNE OU DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DE LA BOURSE

L'Institut communiquera d'ici le 15 avril 2017 avec les éventuels bénéficiaires de la bourse.